



Conseil de tutelle

Distr.
GENERALE

T/PV.1693
22 juin 1992

FRANCAIS

Cinquante-neuvième session

PROCES-VERBAL DE LA 1693e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 28 mai 1992, à 10 h 30

Président : M. FELIX-PAGANON (France)

Examen du rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année qui s'est terminée le 30 septembre 1991 : Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite)

Rapport de la Mission de visite des Nations Unies aux Palaos, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, mars 1992 (suite)

Coopération avec le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (résolutions 2196 B (XX) et 46/83 de l'Assemblée générale)

Deuxième décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (résolutions 3057 (XXVIII) et 46/85 de l'Assemblée générale)

/...

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail, de préférence dans la même langue que le texte auquel elles sont apportées. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du procès-verbal. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles à ce procès-verbal et à d'autres procès-verbaux seront distribuées sous forme de corrigendum.

Accession des Territoires sous tutelle à l'autonomie ou à l'indépendance (résolution 1369 (XVII) du Conseil de tutelle et résolution 1413 (XIV) de l'Assemblée générale) et situation dans les Territoires sous tutelle en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolutions 1514 (XV) et 46/71 de l'Assemblée générale)

Coopération avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale)

Constitution du Groupe de rédaction

Organisation des travaux

La séance est ouverte à 10 h 55.

EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE L'AUTORITE ADMINISTRANTE POUR L'ANNEE QUI S'EST TERMINEE LE 30 SEPTEMBRE 1991 : TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE (T/1962*) (suite)

Mme TAHIR-KHELI (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes heureux de l'occasion qui nous est donnée de parler de la pétition présentée hier par Otil a Beluad, association de Palaosiens qui s'inquiètent de l'avenir des Palaos. J'ai été contrariée par son exposé qui semblait reposer sur une information incomplète, sur une méprise quant à l'objectif poursuivi par les Etats-Unis, voire quant aux objectifs et aux intentions du Gouvernement palaosien.

Nous sommes toutefois d'accord quant à un aspect de la pétition : la nécessité de préserver l'environnement fragile des Palaos. C'est pour les Etats-Unis une préoccupation constante dans leur administration du Territoire sous tutelle.

Mais à part cela, nous devons nous dissocier du pétitionnaire qui, présumons-nous, n'a pas eu l'occasion d'examiner la lettre du 7 avril 1992 que mon gouvernement a envoyée au Gouvernement des Palaos. Il n'a pas compris, notamment, que les dispositions militaires de l'Accord de libre association ne figurent dans l'Accord qu'à titre strictement provisoire. Le pétitionnaire a raison de dire que la situation stratégique du Pacifique a changé, mais il semble ne pas comprendre que ce changement ne justifie pas nécessairement une modification de l'Accord de libre association.

Mme Tahir-Kheli (Etats-Unis)

Le pétitionnaire soulève cinq points fondamentaux que je souhaite aborder ici.

Le premier concerne le calendrier. Le pétitionnaire s'insurge contre une levée rapide du régime de tutelle. Cette opinion est une variante par rapport aux constatations de la Mission de visite du Conseil de tutelle, qui a rapporté que la grande majorité des Palaosiens pensent, comme nous, que la tutelle est devenue obsolète et que le temps du changement est venu. Les Etats-Unis ne souhaitent pas retarder inutilement la levée du régime de tutelle. Nous voulons plutôt agir, de façon résolue et délibérée, afin de permettre aux Palaos d'assumer leurs propres responsabilités dans les plus brefs délais, et elles ont amplement démontré qu'elles souhaitaient qu'il en soit ainsi.

Mais nous sommes également attachés à l'intégrité du processus qui permettra de résoudre cette question, et nous voulons une solution viable qui ne fasse pas l'objet de dissensions sans fin. Nous sommes également soucieux d'assurer aux Palaos un statut politique permanent qui réponde à leurs besoins.

Le second point concerne la validité du processus actuellement en cours aux Palaos : en premier lieu, amender la Constitution et, ensuite, voter à nouveau sur l'Accord de libre association. Nous ne pouvons pas juger, d'ici, de la validité des signatures récoltées en faveur de l'initiative publique. Mais les Etats-Unis peuvent affirmer que l'opération de la Commission des élections aux Palaos fait partie du processus de mise en place d'une démocratie viable et opérationnelle, une partie de l'autonomie dont ce conseil parle souvent.

La Commission des élections estime que les signatures sont valables. En cas de contestations quant aux constatations de la Commission, ce sera à la division judiciaire du Gouvernement palaosien de déterminer si les normes établies ont été respectées. Les institutions palaosiennes en décideront, et nous sommes convaincus que ce processus, de même que ses résultats, témoignera des grands progrès que les Palaos ont accomplis dans la voie de l'autonomie.

Nous espérons sincèrement que le référendum de juillet résistera à cet examen juridique et qu'il recevra un ferme appui de la part de toutes les couches de l'électorat et des dirigeants palaosiens. Il serait regrettable que ce processus soit mis en péril par des dissensions juridiques et que les

Mme Tahir-Kheli (Etats-Unis)

électeurs se voient dépourvus du droit de déterminer eux-mêmes si la Constitution doit être amendée et si l'Accord doit être adopté.

Troisièmement, le pétitionnaire propose que les Nations Unies refusent de surveiller le référendum sur un amendement constitutionnel et que les Etats-Unis refusent d'autoriser le financement du processus de vote jusqu'à ce que les questions juridiques et politiques soient pleinement réglées. Je suis sûr que les autres membres du Conseil conviendront que cette recommandation manque certainement de sagesse. Etant donné qu'aucun référendum futur n'est complètement à l'abri d'une contestation juridique, cette recommandation ne ferait que pervertir le droit du peuple d'exercer son autodétermination en attendant qu'une décision finale soit prise sur des réclamations qui pourraient bien s'avérer sans fondement.

Quatrièmement, le pétitionnaire demande que les Etats-Unis attendent qu'une décision finale soit prise sur toutes les contestations juridiques en instance avant de faire entrer en vigueur l'Accord de libre association. Dans une logique d'opposition à ce que le processus de référendum soit retardé, il est cohérent de retarder l'entrée en vigueur de l'Accord dans l'attente d'une décision finale et, en effet, cette procédure est déjà prévue dans le texte du Compact implementation Act approuvé par le Congrès des Etats-Unis en 1989. Cette loi pose des conditions à l'entrée en vigueur de l'Accord en subordonnant celle-ci à l'approbation des Palaosiens par le biais d'un référendum "exempt de toute contestation juridique".

Enfin, le pétitionnaire affirme que les modifications intervenues dans la situation mondiale appellent des modifications de l'Accord. En effet, un certain nombre de changements sont intervenus dans cette situation depuis l'approbation du Compact Act par le Congrès des Etats-Unis, en 1986. Mais aucun de ces changements n'est susceptible d'amener les Etats-Unis à négocier un accord plus acceptable pour les Palaos. Si l'Accord était modifié avant son entrée en vigueur, il faudrait que le Congrès approuve d'office l'ensemble de ses dispositions, notamment les crédits déjà ouverts à son titre. Il est probable que, compte tenu de la situation budgétaire actuelle des Etats-Unis et de l'importance stratégique décroissante des Palaos dans un contexte d'après guerre froide, le processus législatif aboutisse à un nouvel accord qui comportera moins d'avantages pour les Palaos.

Mme Tahir-Kheli (Etats-Unis)

D'autre part, une révision après l'entrée en vigueur, par le biais de dispositions visant à amender l'Accord, n'aurait pas pour effet de soumettre la totalité de l'Accord aux décisions du Congrès, et permettrait vraisemblablement d'atteindre le résultat recherché par les Palaos. Les Etats-Unis ont exprimé leur volonté d'examiner avec bienveillance la possibilité d'une telle révision après l'approbation de l'Accord. Mon gouvernement a expliqué cela aux Palaos à la fois oralement et dans sa lettre du 7 avril dernier.

Le PRESIDENT : Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent poser des questions aux représentants de l'Autorité administrante.

M. BEREZOVSKY (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Bien que, par l'intermédiaire de la Mission de visite dans le Territoire, les membres du Conseil aient obtenu des informations qui complètent celles figurant dans le rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'exercice fiscal 1991, nous aimerions tirer au clair un certain nombre de points.

Dans la troisième partie du rapport, intitulé "Relations internationales et régionales", il est dit à la page 10, sous la rubrique "Bureau des Affaires étrangères", que la République des Palaos, en coopération avec l'Autorité administrante, a continué d'établir des rapports d'amitié avec les pays voisins et a pris part aux réunions d'organisations régionales. Mais nous avons constaté une certaine contradiction entre ce fait et les déclarations faites par le Ministre d'Etat des Palaos, qui a exprimé son mécontentement devant le fait que, dans une très grande mesure, ces contacts sont devenus plus difficiles dernièrement.

M. Berezovsky (Fédération de Russie)

Nous comprenons que le décret ministériel No 3142 a été appliqué dans ce cas, mais le représentant de l'Autorité administrante pourrait peut-être nous dire plus en détail dans quelle mesure des relations ont été établies entre le Territoire sous tutelle des Palaos et les Etats voisins, en particulier récemment, à la suite du décret ministériel No 3142.

Le PRESIDENT : Je donne la parole à M. Becker, du Département d'Etat.

M. BECKER (Conseiller) (interprétation de l'anglais) : En vertu du décret ministériel No 3142, nous avons demandé au Gouvernement palaosien de nous aviser à l'avance de toutes les relations qu'il se propose d'établir au plan international. Nous avons institué un système pour ce faire. Le Bureau des affaires étrangères avise le représentant de l'Intérieur aux Palaos des réunions auxquelles les Palaos souhaitent assister ou autres contacts qu'elles se proposent d'établir. Ce dernier, à son tour, en avise le Département de l'intérieur et le Département d'Etat. Nous examinons ensuite ces requêtes à Washington, puis nous y répondons aussi rapidement que possible.

Les Palaos ont présenté ces derniers mois un certain nombre de telles demandes qui, pour la plupart, ont été acceptées. Dans certains cas, nous avons estimé qu'en raison du statut du Territoire sous tutelle des Palaos, il était inapproprié que les Palaos soient présentes sur la scène internationale en tant que membre à part entière de la communauté internationale. Nous ne pensons pas qu'il faille autoriser les Palaos à se comporter comme un membre à part entière de cette communauté, étant donné qu'elles ont encore un statut de Territoire sous tutelle. Mais, compte tenu de cette restriction, nous avons approuvé de nombreuses demandes présentées par les Palaos, et les représentants palaosiens ont participé à un certain nombre de réunions. Si le Conseil le souhaite, je suis disposé à prier Washington de dresser une liste des demandes récentes et des réponses qui leur ont été données par l'Autorité administrante.

M. BEREZOVSKY (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de l'Autorité administrante de nous avoir fourni ces précisions supplémentaires au sujet du rapport et de la situation actuelle dans le Territoire sous tutelle.

J'ai maintenant une question à poser concernant le développement de l'infrastructure aux Palaos. Grâce à la Mission de visite aux Palaos à laquelle nous avons participé, nous avons rencontré un grand nombre de Palaosiens et certains de leurs représentants. De façon générale et partout,

M. Berezovsky (Fédération de Russie)

outre les principales questions ayant trait à l'avenir politique du Territoire, la question la plus souvent évoquée était celle de l'état des routes. Nous comprenons tous pourquoi : ce sont les routes qui relient les parties éloignées du Territoire à la partie centrale qui est plus développée, et elles revêtent donc une importance particulière pour le développement économique du pays.

A la page 28 du rapport annuel de l'Autorité administrante, il est dit qu'aucune amélioration particulière n'a été apportée au réseau routier au cours de l'année écoulée et que des plans d'amélioration sont examinés à l'heure actuelle. Cependant, le fait que les plans sont simplement en cours d'étude nous préoccupe. A notre avis, ces plans auraient dû être mis au point il y a longtemps et, partant, la situation serait maintenant claire.

C'est le genre de question que j'aime à poser. Au cours d'une de nos visites à l'île de Babelthuap, nous avons remarqué que certaines routes étaient en bon état et que les "Seabees" participaient à la construction routière. Le Gouverneur nous a dit que l'équipe allait changer - les "Seabees" quittaient l'île et remportaient l'équipement de construction routière. Le Gouverneur a dit qu'il pourrait s'organiser pour disposer de ressources humaines locales et autres ressources afin que les travaux puissent être poursuivis dès que possible. Toutefois, il me semble que les équipes qui partent pourraient au moins laisser l'équipement nécessaire à l'exécution des travaux routiers. Je pense que ces questions pourraient être rapidement réglées par le représentant de l'Autorité administrante dans le Territoire et les autorités locales et que les segments les moins développés de l'infrastructure que nous avons observés pourraient être développés plus rapidement.

M. Berezovsky (Fédération de Russie)

Ce qui m'intéresse est donc la question de savoir avec quelle rapidité l'Autorité administrante réagit à la situation qui se présente, et comment elle compte s'y prendre à l'avenir pour trouver des options mutuellement acceptables dans ce domaine. Dans la déclaration faite hier par le Ministre d'Etat, nous notons que des mesures sont prises pour allouer des crédits supplémentaires à la construction de routes, et c'est tant mieux. Mais le rapport met l'accent sur ces questions, et nous voudrions réellement entendre quelques observations supplémentaires de la part des représentantes de l'Autorité administrante.

Mme TAHIR-KHELI (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais préciser que de grands progrès ont été réalisés dans la construction routière sur l'île de Babelthuap. Les membres de la Mission de visite ont pu le constater lorsqu'ils se sont rendus aux Palaos il y a deux mois. L'Accord de libre association demande aux Etats-Unis de financer la construction de plus de 80 kilomètres de routes le long du pourtour de l'île de Babelthuap. Puisque les Palaos n'ont pas appliqué l'Accord, les fonds de cette construction routière ne sont pas encore disponibles.

Il existe toutefois d'autres façons de faire le travail. Grâce à la ténacité des responsables gouvernementaux de l'île de Babelthuap et à l'aide de l'Equipe d'action civile du génie maritime des Etats-Unis, on construit actuellement sur l'île des routes reliant les zones éloignées à Koror. Les gouverneurs des Etats accordent souvent la plus haute priorité aux routes et appuient cette désignation par des fonds en dollars prélevés sur leurs budgets limités. Les Etats assurent la direction des travaux de construction des routes et la fourniture des matériaux, et l'Equipe d'action civile du génie maritime des Etats-Unis fournit le personnel spécialisé et les équipements nécessaires pour préparer et mettre en place les matériaux de construction routière.

Plusieurs des Etats de l'île de Babelthuap possèdent des routes pavées. Ces deux dernières années, l'Equipe d'action civile maritime des Etats-Unis a contribué à la construction d'une route reliant Airai et Aimeliik. La Mission de visite a assisté à la construction d'une route dans l'Etat de Ngaremlengui. La route s'étendait jusqu'au fleuve, et il fallait des matériaux pour un pont. Moins d'un mois après la visite, les responsables

Mme Tahir-Kheli (Etats-Unis)

locaux ont résolu le problème des matériaux, et l'Equipe d'action civile a construit le pont et la route qui y mène, ce qui fait que l'accès à Koror est désormais possible.

Le PRESIDENT : Je donne la parole à la Secrétaire adjointe du Département de l'intérieur.

Mme GUERRA (Conseillère spéciale) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais simplement ajouter à ce que vient de dire l'Ambassadrice Tahir-Kheli, que l'Autorité administrante considère définitivement les routes comme étant la priorité numéro un, parce qu'il s'agit là d'une partie vitale du développement économique, domaine sur lequel nous insistons beaucoup aux Palaos.

En réponse aux préoccupations exprimées par le représentant de la Fédération de Russie, j'aimerais faire quelques observations. Premièrement, le mois dernier, nous avons alloué une subvention de 2,6 millions de dollars pour l'amélioration du réseau routier, la réparation de routes et la construction d'un pont à Koror, sur l'île de Babelthuap. Il s'agit d'un crédit qui avait été ouvert les années précédentes mais qui attendait que la demande en soit faite et que des plans soient présentés. C'est maintenant chose faite, et avant de clore le sujet, l'un des représentants des Palaos voudra peut-être fournir d'autres informations sur le calendrier des travaux de construction.

Le sujet des routes figure également dans l'Operations and Maintenance Programme. Ce programme, d'environ 12 millions de dollars, a été mis en oeuvre il y a trois ans en tant que partie de notre programme d'assistance technique. La première phase consistait à embaucher une équipe d'experts et de consultants qui se sont rendus dans toutes les régions insulaires pour procéder à des évaluations de base de l'infrastructure. Ces études sont déjà achevées, et nous en sommes maintenant aux stades de la mise en oeuvre.

La contrepartie à ce financement exige un engagement équivalent de la part des gouvernements locaux. Le processus a parfois perdu de son élan dans certaines régions des Palaos, bien que des subventions aient été accordées aux Palaos au profit de certaines études concernant l'énergie et autres infrastructures. Nous travaillons également en étroite collaboration avec la Marine, dont le quartier général est basé à Guam, pour assurer la

Mme Guerra

disponibilité des équipes d'action civile. Lorsque nous nous sommes rendus dans certaines îles éloignées, nous avons tous vu les "Seabees", comme nous les appelons, ou les équipes d'action civile travailler activement à la construction de routes. A notre avis, ces routes sont d'une importance critique car, bien que n'étant que de simples routes, elles permettent l'accès, et elles peuvent être améliorées plus tard si la circulation le justifie. Nous avons tenu à rester en contact étroit avec le commandant de ces équipes pour souligner l'importance de leur présence sur place. L'équipe en partance au moment de la visite de la Mission a maintenant été remplacée par une nouvelle équipe. Grâce à un système de rotation, nous devrions avoir toujours une équipe sur place aux Palaos pour aider à la construction des routes.

M. BEREZOVSKY (Fédération de Russie) (interprétation du russe) :
Je suis très reconnaissant aux représentantes de l'Autorité administrante des explications qu'elles viennent de nous donner.

En posant mes questions, je voudrais faire remarquer que, dans les réponses fournies par l'Autorité administrante, aux questions posées sur différents points comportant un aspect financier, nous entendons souvent dire que des fonds ont été alloués en vertu de l'Accord de libre association, mais que, du fait que l'Accord n'est pas entré en vigueur, ces fonds ne peuvent, évidemment pas être utilisés. Je voudrais préciser que ce dont il s'agit en ce moment n'est pas de savoir quels fonds seront alloués en vertu de l'Accord ni ce que sera le développement du Territoire après l'entrée en vigueur de l'Accord, mais qu'il s'agit plutôt de la situation telle qu'elle est réellement, à savoir que le Territoire est toujours un Territoire sous tutelle, et que l'Autorité administrante déclare qu'elle en assume l'entière responsabilité en vertu de l'Accord de tutelle. Cela comprend naturellement la nécessité d'assurer le développement du Territoire ainsi que le financement des dépenses inhérentes à ce développement. La question de savoir ce que le Territoire tirera de l'entrée en vigueur de l'Accord est donc une affaire totalement différente.

M. Berezovsky (Fédération de Russie)

Je fais cette remarque parce que cela nous éloigne souvent du point où il est possible d'avoir une véritable perspective du développement du Territoire à l'heure actuelle.

La page 31 du rapport comporte plusieurs paragraphes consacrés à la protection des ressources naturelles. Nous lisons au paragraphe 3 figurant dans cette page que l'introduction de chrysalides et de larves n'a pas été entièrement couronnée de succès; au paragraphe 4, il est dit que les mesures de contrôle biologique et chimique ont été discutées et ont fait l'objet de démonstrations lorsque cela a été possible.

Les démonstrations et les travaux pédagogiques sont importants, mais la protection des récoltes est également importante. Je voudrais savoir plus en détail quelles sont les mesures qui sont effectivement prises dans le Territoire et dans quelle mesure elles répondent aux besoins actuels et sont conformes aux normes très élevées que l'Autorité administrante prescrit pour la protection de l'environnement dans le Territoire et le maintien de son identité.

Mme TAHIR-KHELI (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Mme Stella Guerra, Secrétaire adjointe, va donner une réponse globale à cette question; ensuite, je demanderai à M. Uherbelau de faire des commentaires plus spécifiques sur cette question afin de faire connaître la position de la délégation palaosienne.

Le PRESIDENT : Je donne la parole à la Secrétaire adjointe au Département de l'intérieur.

Mme GUERRA (Conseillère spéciale) (interprétation de l'anglais) : Les préoccupations écologiques quant aux Palaos sont très importantes pour nous, pour nombre de raisons. Le Département de l'intérieur a pour mission non seulement de protéger l'environnement, mais aussi d'équilibrer le développement et la protection de l'environnement, et notre Secrétaire considère comme prioritaire la tâche qui consiste à laisser nos ressources dans un meilleur état que celui dans lequel nous les avons trouvées. Notre travail aux Palaos en tant qu'Autorité administrante a également été centré sur ce point, et nous faisons beaucoup de choses.

Les membres de notre personnel chargés des pêcheries ainsi que de la faune et de la flore, qui font partie du Département de l'intérieur, passent beaucoup de temps sur place à travailler avec les fonctionnaires de

Mme Guerra

l'enseignement et les personnes responsables de l'agriculture afin d'étudier ces ressources et de les protéger au mieux. Comme toute la Mission de visite l'a constaté, nous avons lancé un programme pour protéger les espèces en voie de disparition, en particulier la tortue "hawk-bill".

Je n'ai pas d'information concernant particulièrement les programmes que le Département de l'agriculture ou le Micronesian Occupational College pourraient avoir en cours, mais certains représentants palaosiens pourraient peut-être nous fournir des informations à ce sujet. Au Département de l'intérieur, nous estimons que le fait de travailler avec les Palaos de même que l'éducation jouent un grand rôle.

Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole à M. Uherbelau.

M. UHERBELAU (Représentant spécial-Conseiller) (interprétation de l'anglais) : Je n'ai pas de réponse détaillée à donner à cette question; nous nous sommes consultés, et nous n'avons pas de réponse. Cependant, j'essaierai de répondre en disant que la Division de l'agriculture, en coopération avec la Palau Community Action Agency et le Micronesian Occupational College, ont mis au point certains projets agricoles et ont demandé l'aide de la Commission du Pacifique Sud. Des experts en agriculture ont été envoyés aux Palaos à plusieurs occasions pour aider à éliminer les insectes nuisibles et les maladies des plantes.

Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole à Mme Guerra.

Mme GUERRA (Conseillère spéciale) (interprétation de l'anglais) : On vient de me rappeler que certaines subventions dans le domaine de l'assistance technique ont été accordées cette année et que certaines autres l'ont été dans le passé. Certaines ont été attribuées à la photographie aérienne des Palaos et de toutes leurs ressources naturelles. Cela contribuera aussi à certaines recherches qui sont actuellement menées. Nous avons fait une évaluation écologique; les photographies aériennes en noir et blanc prises en 1976 ont été rassemblées et font partie maintenant des études faites sur les poissons, la faune et la flore dans le cadre de l'évaluation écologique. On a accordé également une subvention pour le regroupement des données en matière de conservation aux Palaos. Je n'ai pas d'autres renseignements à ce sujet. Le Centre des données en matière de conservation joue un rôle dans la collection de certaines informations concernant les Palaos.

M. EVANS (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, comme il s'agit de la première occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous au cours de cette session du Conseil de tutelle, j'aimerais vous féliciter de votre élection à l'unanimité à la présidence.

J'ai quatre questions brèves à poser, que j'aimerais regrouper en vue de gagner du temps. Les deux premières portent sur la question des pêcheries. Dans le rapport de l'Autorité administrante, il est fait mention de l'existence d'un important problème aux Palaos au sujet de la pêche illégale, notamment de la part de pêcheurs indonésiens. Etant donné que les Palaos ne peuvent entamer elles-mêmes des négociations avec l'Indonésie pour tenter de résoudre ce problème, j'aimerais savoir ce que l'Autorité administrante fait à ce sujet. De manière connexe, j'aimerais également qu'on m'indique si l'Autorité administrante a eu des négociations ou des discussions avec des pays de la région au sujet de la préservation des pêcheries.

En ce qui concerne les propriétés foncières, le rapport de l'Autorité administrante signale que 664 litiges fonciers ont été tranchés au cours de la période considérée par le rapport; il en reste 14 000, 5 000 autres ayant été tranchés antérieurement. Quel type d'aide technique supplémentaire a été fourni par le Département de l'intérieur en vue d'accélérer ce processus?

Finalement, je remarque que, dans la section consacrée à la santé, à la page 75 du rapport, il est dit que la Commission du Pacifique Sud n'a pas encore répondu à la demande d'aide technique pour la mise en oeuvre du plan de santé quinquennal présentée par les Palaos. J'aimerais bien être informé de la situation actuelle à ce sujet.

Mme TAHIR-KHELI (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je tenterai de répondre au moins à la première partie de ces questions et demanderai ensuite à Stella Guerra, Secrétaire adjointe, ainsi qu'à John Becker s'ils souhaitent ajouter quelque chose à ma réponse.

Les Etats-Unis se sont attachés à réunir des renseignements précis sur le problème de la pêche illégale pratiquée par des pêcheurs indonésiens, et nous nous apprêtons à amorcer un dialogue avec l'Indonésie sur cette question. Etant donné que les 49 Indonésiens qui ont été condamnés pour pêche illégale ont maintenant quitté les Palaos, nous croyons que l'atmosphère est plus propice au traitement de cette question avec l'Indonésie d'une manière constructive.

Mme Tahir-Kheli (Etats-Unis)

Comme l'a affirmé hier la Secrétaire adjointe, un rapport exhaustif comprenant des statistiques sur les prises de poissons et sur les ressources marines a été récemment publié par la Division palaoisienne de la conservation et des ressources marines. Nous enverrons au Conseil un exemplaire de ce rapport dès que nous le recevrons à Washington.

Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole à la Secrétaire adjointe au Département de l'intérieur.

Mme GUERRA (Conseillère spéciale) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis d'ajouter que l'Autorité administrante reconnaît que la population des Palaos doit être la bénéficiaire des ressources provenant de ses eaux territoriales. Nous nous efforçons de tout faire pour qu'il en soit ainsi. Hier, j'ai dit que je transmettrai au Conseil un rapport sur les pêcheries. Au titre de l'assistance technique, nous avons financé le recrutement d'un spécialiste en biologie marine qui oeuvre avec les Palaos, et qui a contribué à la préparation de ce rapport, lequel répondra, j'en suis sûre, à de nombreuses questions.

Nous avons aussi coopéré avec les autorités législatives des Palaos dans l'élaboration de lois portant création de zones de gestion des pêcheries, et nous sommes heureux de constater qu'elles ont promulgué de telles lois. Nous apportons maintenant notre aide pour leur mise en oeuvre.

Lors du séjour de la Mission de visite aux Palaos, nous avons tous été informés de la situation découlant de cet incident indonésien. Je puis dire que nous avons eu aussi de nombreuses discussions sur la surveillance, et que nous examinons s'il serait possible que les Palaos, de même que l'Etat de Tobi, où s'est produit l'incident, et la Garde-côtes des Etats-Unis fassent l'acquisition d'un navire supplémentaire pour contribuer à la surveillance. Ces discussions sont en cours.

M. BEREZOVSKY (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Il est clair qu'un des secteurs les plus prometteurs pour le développement du Territoire sous tutelle des Palaos est la mise en valeur des pêcheries et de l'industrie de la pêche. La Mission de visite qui s'est rendue aux Palaos en a pris note dans son rapport. A la page 40 du rapport de l'Autorité administrante, où cette question est traitée, nous lisons que certains changements sont intervenus à Koror dans la commercialisation du poisson.

(M. Berezovsky (Fédération de Russie))

Des données comparatives y figurent, et il y est notamment affirmé que :

(L'orateur cite en anglais)

"Neuf exploitations de commercialisation du poisson de dimensions diverses fonctionnaient à Koror en 1982. Ce nombre est passé à 17 en 1986, et neuf seulement demeuraient actives à la fin de 1990."

(L'orateur poursuit en russe)

Ma question est la suivante : est-ce que ce passage du rapport révèle certains changements négatifs? Les raisons de ces changements ne sont pas claires. Peut-être sont-ils le résultat de mesures organisationnelles qui n'ont entraîné aucun changement particulier dans la mise en valeur des pêcheries? Nous ne savons pas ce que cela signifie, et nous serions heureux d'avoir des éclaircissements sur le sens exact de ce passage à la page 40 du rapport.

Le PRESIDENT : Je donne la parole au Représentant spécial.

M. UHERBELAU (Représentant spécial-Conseiller) (interprétation de l'anglais) : Nous pouvons seulement supposer que, comme l'a dit le représentant de la Fédération de Russie, le nombre des petits points de vente s'est accru à Koror. C'est tout ce que nous pouvons dire à ce sujet.

Mme TAHIR-KHELI (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Il me semble que le représentant du Royaume-Uni a posé d'autres questions à propos des propriétés foncières et des services de santé, auxquelles nous n'avons pas répondu tout à l'heure. Nous aimerions le faire maintenant.

Le PRESIDENT : Je donne la parole à la Secrétaire adjointe au Département de l'intérieur.

Mme GUERRA (Conseillère spéciale) (interprétation de l'anglais) : S'agissant des services de santé, une question a été posée au sujet de ce qui est dit à la page 75 du rapport annuel.

Selon les informations les plus récentes dont je dispose - et j'en ai brièvement parlé avec d'autres membres de la délégation pour voir s'il y avait des informations supplémentaires -, je peux dire que le Ministère de la santé s'efforce actuellement, de concert avec l'Organisation de la santé (OMS), de mettre au point un plan quinquennal. On prévoit d'organiser un atelier au mois d'août pour évaluer les possibilités existantes au sein même du Ministère de la santé des Palaos. Dans le cadre de cet atelier, on identifiera et on rassemblera aussi toutes les informations nécessaires à la mise au point de ce plan. On s'attend à ce que le plan soit parachevé vers la fin de l'année - à la fin du mois d'octobre ou en novembre - et on espère qu'il pourra être mis en oeuvre dès le début de 1993.

Le représentant du Royaume-Uni a également posé une question à propos des propriétés foncières aux Palaos.

L'Autorité administrante estime que le règlement des litiges fonciers relève du Gouvernement des Palaos. Aussi, le Représentant spécial des Palaos est-il peut-être mieux qualifié que moi pour répondre à la question posée. Je dirai simplement que, soucieux d'accélérer les choses en ce qui concerne l'adjudication des terres, le Département de l'intérieur a octroyé aux Palaos une subvention de 185 000 dollars pour commencer les travaux d'arpentage. Nous espérons que ces fonds seront utiles à cette fin.

Le PRESIDENT : Je donne la parole au Représentant spécial.

M. UHERBELAU (Représentant spécial-Conseiller) (interprétation de l'anglais) : Outre l'assistance technique fournie à la magistrature par le Département de l'intérieur pour régler les litiges fonciers, deux géographes

M. Uherbelau

- William Ball et Jon Abrams -, du Bureau of Land Management, du Département de l'intérieur, sont venus aux Palaos pour nous aider à déterminer les coordonnées nécessaires à l'établissement de cartes officielles pour délimiter la zone économique exclusive de 200 milles de la République. Comme le Conseil le sait probablement, les Palaos ont des frontières communes avec les Etats fédérés de Micronésie, les Philippines et l'Indonésie.

Nous tenons à dire au Conseil de tutelle que nous sommes reconnaissants de l'aide qui nous est fournie dans ce domaine par l'Autorité administrante.

M. BEREZOVSKY (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Au début de la récente session du Conseil, le représentant des Palaos a dit que la situation était critique en ce qui concernait la centrale électrique d'Aimeliik, et que des fonds étaient nécessaires pour moderniser cette centrale.

Pendant que la Mission de visite était aux Palaos, nous avons pu visiter cette centrale, et je dois dire qu'il s'agit d'une réalisation technique impressionnante. Il serait vraiment dommage qu'une centrale électrique aussi importante pour le peuple des Palaos cesse de fonctionner parce que les fonds manquent pour la réparer. On peut en outre lire à la page 41 du rapport de l'Autorité administrante :

(L'orateur cite en anglais)

"Le United States Department of the Interior Operations and Maintenance Improvement Program (OMIP) a octroyé aux Palaos 396 000 dollars, sur la base d'une contrepartie, pour réparer la centrale électrique d'Aimeliik. Cette subvention est fonction de la création d'une société d'utilité publique.

(L'orateur reprend en russe)

Nous aimerions établir un lien entre les données contenues dans le rapport et la déclaration la plus récente du représentant des Palaos quant à la nécessité vitale de ressources pour que les Palaos continuent d'être approvisionnées en électricité. Le rapport fait-il allusion aux ressources qui ont d'ores et déjà été utilisées? Où sont passés ces fonds? Comment se fait-il que le problème de la pénurie de fonds pour réparer la centrale électrique d'Aimeliik ne se pose que maintenant?

Mme TAHIR-KHELI (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Il a déjà été répondu à certaines des questions posées, mais nous pouvons y revenir.

Le PRESIDENT : Je donne la parole à la Secrétaire adjointe au Département de l'intérieur.

Mme GUERRA (Conseillère spéciale) (interprétation de l'anglais) : J'ai déjà évoqué l'Operations and Maintenance Improvement Program, plan que nous avons conçu pour répondre, à long terme, aux besoins des régions insulaires en matière d'infrastructures. Comme je l'ai déjà dit, ces projets doivent être complétés d'une manière ou d'une autre - souvent en nature - par le Gouvernement. Mais nous jugeons extrêmement important de doter les régions insulaires des capacités de fonctionnement et d'entretien qui leur sont nécessaires.

Le budget présidentiel pour 1993 - je parle du budget fédéral des Etats-Unis - comprend 3 millions de dollars supplémentaires pour ce programme, auquel les Palaos participeront également. Cette somme vient s'ajouter aux fonds prévus pour notre programme d'assistance technique.

Mme Guerra

En janvier 1991, les Palaos ont reçu les deux premières subventions prélevées sur le Fonds d'assistance à l'entretien au titre de ce programme, pour financer les services d'un ingénieur qui oeuvrera sur place aux projets et programmes d'équipement et à la surveillance du fonctionnement et du maintien des opérations, et pour évaluer l'état de la centrale électrique d'Aimeliik. Depuis lors, les Palaos ont reçu une subvention supplémentaire de 600 000 dollars qui a couvert les coûts de démarrage d'une société de service public qui contribuera à la modernisation des centrales électriques d'Aimeliik et de Malakal et qui a permis de financer le réseau d'adduction d'eau - compteurs d'eau, détection des fuites et facturation.

Je crois comprendre qu'un projet de loi a été présenté ou proposé à cet égard, mais je ne pense pas qu'il ait été définitivement mis au point. M. Uherbelau pourra, peut-être, ajouter quelques précisions à ce sujet.

La création de cette compagnie autonome d'électricité est considérée comme l'une des conditions nécessaires à la récupération par les Palaos d'une partie des frais d'exploitation de la centrale électrique et, partant, à la menée d'études qui permettront de la faire fonctionner à plein rendement.

Le PRESIDENT : Je donne la parole au Représentant spécial.

M. UHERBELAU (Représentant spécial-Conseiller) (interprétation de l'anglais) : Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration liminaire, il est urgent de procéder à la modernisation et à la réparation des générateurs d'Aimeliik. Les crédits nécessaires à ces travaux ne doivent ni relever ni dépendre de la création d'une commission de service public. Il s'agit d'une question de politique qui est présentement étudiée par le Gouvernement, et un projet de loi à ce sujet est en cours d'examen par le Congrès national. Ce que nous avons demandé c'est que les crédits nécessaires au financement des réparations qui s'imposent ne soient pas retenus jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi.

M. BEREZOVSKY (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Je remercie ceux qui ont répondu à mes questions de leurs explications qui dissipent, dans une large mesure, nos incertitudes en ce qui concerne la situation de l'électrification du Territoire.

Je voudrais maintenant aborder une question d'ordre plus général qui a cependant des incidences directes sur le développement du Territoire aujourd'hui et dans l'avenir. Ma question a trait à l'élaboration du Plan

M. Berezovsky (Fédération de Russie)

directeur national de développement du Territoire. Une bonne partie du rapport de l'Autorité administrante est consacrée à cette question, et la Mission de visite en a souvent entendu parler au cours de son séjour dans le Territoire.

Manifestement il serait intéressant de savoir combien de temps sera consacré à l'élaboration de ce plan. Quand le plan est-il censé être mis en oeuvre? Je pose cette question parce que le Conseil de tutelle s'intéresse d'abord et avant tout au développement du Territoire à l'heure actuelle. Il importe de suivre l'évolution de ce processus dans tous les domaines d'activité. Dans ce cas précis, la question se pose de savoir comment l'élaboration du plan directeur de développement du Territoire, qui vise principalement le développement futur, a des incidences sur les projets actuels. Comment ces projets s'inscrivent-ils dans l'élaboration de ce plan directeur? Dans quelle mesure ces processus se déroulent-ils de façon parallèle sans que l'un nuise à l'autre?

Mme TAHIR-KHELI (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Nous essaierons de répondre à la question concernant le plan directeur, ainsi qu'à certaines autres questions évoquées par notre collègue de la Fédération de Russie. Je pense que la Mission de visite a remarqué que les Palaos ont fait des progrès importants dans le développement de leurs industries les plus prometteuses : la pêche et le tourisme. Nous savons que des caisses de thon frais sont maintenant expédiées directement par avion des Palaos au Japon. Le nombre de touristes s'est également accru pendant plusieurs années de quelque 20 % par an, à l'exception de l'année 1991, lorsque la crise du Golfe a entraîné une diminution des voyages effectués par les Japonais. Mais il semble que le nombre de touristes augmente de nouveau rapidement en 1992.

Le Gouvernement des Palaos a pour tâche principale d'encourager l'investissement et de maintenir la croissance tout en protégeant l'environnement et la culture palaosiens. Les Palaos doivent également s'efforcer d'augmenter les bénéfices de la croissance économique dont les retombées profitent à la population. Les Palaos doivent faire face à ces questions dans le cadre du plan directeur national de développement qui sera mis en oeuvre sous peu. Le plan sera financé conjointement par le Département

Mme Tahir-Kheli (Etats-Unis)

de l'intérieur des Etats-Unis et le Programme des Nations Unies pour le développement. A mon avis, tout se déroule en ce moment de façon très encourageante.

Je demanderai à Mme Stella Guerra, Secrétaire adjointe, d'apporter d'autres précisions à ce sujet.

Le PRESIDENT : Je donne la parole à Mme Guerra.

Mme GUERRA (Représentante spéciale) (interprétation de l'anglais) :
Qu'il me soit permis d'ajouter quelques observations à la déclaration qui vient d'être faite et à la réponse aux questions posées. C'est en septembre 1990, alors que nous tenions des consultations sur le décret ministériel, que la délégation palaosienne a soulevé la question d'un plan directeur. Après de nombreuses discussions, l'Autorité administrante est convenue de la nécessité de disposer d'un plan directeur et de travailler de concert avec les Palaos à son élaboration. Depuis lors, nous avons tenu de nombreuses réunions, auxquelles ont participé le Corps d'ingénieurs et un groupe de Palaosiens choisis par les dirigeants, ainsi que des experts et des membres du Département de l'intérieur et autres services du Gouvernement fédéral, pour discuter de l'élaboration du plan directeur et de la meilleure façon de l'appliquer.

Mme Guerra

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fait partie intégrante de ce processus, et il a également joué un rôle important lors de ces réunions. Nous connaissons maintenant le travail qui nous attend et sommes arrivés à un accord, qui a été discuté lors du dernier voyage effectué avec le Président et les dirigeants des Palaos. En principe, nous sommes d'accord.

Certains membres de mon personnel rencontrent aujourd'hui des représentants du PNUD, qui doit, de son côté, prendre des mesures sur ce plan. Par conséquent, nous comptons que le plan sera prêt dans les deux mois qui viennent, je l'espère du moins; après quoi, le processus d'application pourra commencer. Il s'agit réellement d'un effort de collaboration. A notre avis, ce plan est celui des Palaos et, partant, il faut qu'il y ait un engagement de la part des Palaos, et nous voulons espérer qu'il ne finira pas sur une étagère, couvert de poussière, mais sera un plan viable pour les Palaos.

Les Etats-Unis sont très préoccupés par la culture et l'environnement des Palaos, qui ont besoin d'être protégés. Nous estimons toutefois que les décisions concernant la gestion de leur environnement, ainsi que la croissance de l'industrie du tourisme, doivent être prises par la population des Palaos. Le plan en est maintenant aux étapes finales de l'approbation, et nous espérons qu'il verra le jour dans un avenir très proche. Le plan examinera également les moyens d'accroître les revenus afin de couvrir une partie des coûts des besoins d'infrastructure et autres aspects du plan directeur viable.

Une question a également été soulevée au sujet des projets de construction actuels et de leur évolution. J'ai écrit au Président Etipson en ce qui concerne, par exemple, l'aéroport projeté qui fait présentement l'objet de discussions. Ces projets doivent-ils attendre l'achèvement du Plan directeur? Ma réponse était alors - et reste aujourd'hui - "non". Ces projets peuvent continuer de suivre leur propre cours, sauf qu'ils devront être soumis au même processus d'approbation énoncé dans le décret ministériel.

Le PRESIDENT : S'il n'y a pas d'autres questions, je suggère que nous poursuivions l'examen de ce point à notre prochaine réunion.

RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES AUX PALAOS, TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE, MARS 1992 (T/1964) (suite)

Le PRESIDENT : S'il n'y a pas de commentaires sur ce point pour l'instant, je suggère que le Conseil poursuive l'examen de ce point à sa prochaine séance, demain, lorsque nous prendrons une décision sur ce rapport.

COOPERATION AVEC LE COMITE POUR L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE (RESOLUTIONS 2106 B (XX) ET 46/83 DE L'ASSEMBLEE GENERALE)

DEUXIEME DECENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE (RESOLUTIONS 3057 (XXVIII) ET 46/85 DE L'ASSEMBLEE GENERALE)

Le PRESIDENT : Les membres du Conseil se rappelleront qu'à notre dernière réunion, le Conseil a décidé d'examiner les points 9 et 10 de l'ordre du jour conjointement. Je crois savoir que le Secrétariat a déjà distribué aux membres du Conseil la documentation nécessaire, en particulier les résolutions 46/83 et 46/85, que l'Assemblée générale a adoptées à sa quarante-sixième session en 1991.

Y a-t-il des commentaires sur ces points?

M. BEREZOVSKY (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme est bien connu. L'autorité de l'Organisation dans ce domaine est extrêmement importante. Pendant de nombreuses années, l'Organisation a servi de centre de coordination des efforts menés par la communauté internationale en matière de lutte contre le racisme et de discrimination raciale. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des autres organes des Nations Unies, il existe entre ces organes une interaction et une coopération dans la mise en oeuvre de programmes visant à faire respecter les droits de l'homme et à éliminer la discrimination raciale. Cette coopération est également attendue de la part du Conseil de tutelle.

La délégation de la Fédération de Russie regrette beaucoup que, bien que le Conseil de tutelle et les autres organes aient été priés depuis de nombreuses années de faire preuve de coopération, le Conseil de tutelle n'ait pas encore fait preuve de bonne volonté à cet égard. Nous estimons qu'une coopération avec le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale aurait dû s'instaurer, d'autant plus que cela n'aurait exigé aucun effort supplémentaire ou extraordinaire de la part du Conseil de tutelle.

Le PRESIDENT : S'il n'y a pas d'autres commentaires et si je n'entends pas d'objections, je suggère que le Conseil décide de prendre note des déclarations faites à cette séance et de clore les débats sur ces points.

Il en est ainsi décidé.

ACCESSION DES TERRITOIRES SOUS TUTELLE A L'AUTONOMIE OU A L'INDEPENDANCE (RESOLUTION 1369 (XVII) DU CONSEIL DE TUTELLE ET RESOLUTION 1413 (XIV) DE L'ASSEMBLEE GENERALE) ET SITUATION DANS LES TERRITOIRES SOUS TUTELLE EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (RESOLUTIONS 1514 (XV) ET 46/71 DE L'ASSEMBLEE GENERALE)

COOPERATION AVEC LE COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (RESOLUTION 1654 (XVI) DE L'ASSEMBLEE GENERALE)

Le PRESIDENT : Les membres du Conseil se rappelleront qu'à notre dernière séance, le Conseil a décidé d'examiner les points 11 et 12 de l'ordre du jour simultanément. Je crois savoir également que le Secrétariat a déjà fourni à chaque membre du Conseil la résolution 46/71, adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session en 1991.

Y a-t-il des commentaires sur les points 11 et 12 de l'ordre du jour?

M. BEREZOVSKY (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La délégation de la Fédération de Russie, comme elle l'a fait précédemment, souhaite exprimer son opinion, à savoir que l'interaction et la coopération entre le Conseil de tutelle et le Comité de la décolonisation des Nations Unies sont nécessaires et que cette coopération serait également bénéfique pour le Conseil de tutelle - qui possède des connaissances spécialisées et une expérience très vaste - comme pour le Comité de la décolonisation.

A la dernière session du Conseil de tutelle, le Président a judicieusement fait remarquer que certaines mesures ont déjà été prises en faveur de la coopération. Je songe notamment au secrétariat commun, et je relève avec une vive satisfaction que l'Ambassadeur Lohia a participé aux travaux de la présente session, comme il l'a fait au cours de la Mission de visite, peut-être pas en tant que Président officiel du Comité des Vingt-Quatre, mais néanmoins en tant que représentant de son pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Je note également avec une profonde satisfaction qu'il est aujourd'hui présent parmi nous. J'espère que la coopération entre nos deux organes se poursuivra à l'avenir également.

Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je prends la parole à cette session du Conseil, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection, et féliciter également le Vice-Président, qui a fait un travail énorme pour le Conseil. Ayant fait votre connaissance, Monsieur le Président, lors de notre visite aux Palaos, je suis sûr que les travaux que vous dirigez dans le cadre du Conseil aboutiront à des solutions positives et constructives à la question des Palaos.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole maintenant, mais on a parlé de moi et de la participation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant que pays membre de la région qui a été invité à participer aux travaux du Conseil de tutelle, bien que ce ne soit pas en tant que Président du Comité spécial des Vingt-Quatre. Je me félicite cependant du geste qui a été fait et, en ma qualité de Président du Comité spécial, je tiens beaucoup à encourager une coopération plus étroite entre le Conseil et le Comité spécial, ainsi que la Quatrième Commission, étant donné notamment que certains membres de ces organes sont les autorités administrantes des territoires non autonomes restants.

Il est indispensable que nous soyons associés dans la campagne pour l'élimination totale du colonialisme. Ceux qui ont colonisé et ceux qui ont été colonisés devront trouver un moyen qui permettra à ceux qui subissent encore un statut colonial de s'en libérer.

Je voudrais également préciser que la Déclaration de l'Assemblée générale sur l'élimination du colonialisme et son programme d'action pour parvenir à cet objectif d'ici à l'an 2000 porte aussi, à mon avis, sur la question des Palaos. C'est une raison de plus d'encourager la coopération entre les organes des Nations Unies chargés de ces questions.

Afin d'encourager cette coopération, je propose qu'à l'avenir, le Président du Comité spécial soit prié de prendre la parole au Conseil de tutelle en cette qualité, notamment lorsque cette question est à l'examen. J'espère que le Conseil prendra cette demande en considération.

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Je souhaiterais parler plus tard de la question du rapport de la Mission de visite et du rapport de l'Autorité administrante. J'espère que le représentant des Etats fédérés de Micronésie, qui arrive ce soir, aura l'occasion de participer au débat demain, ce qui est peu probable, ou lundi.

Le PRESIDENT : Le Conseil a pris note de ces propositions.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, le Conseil se prononcera sur ces points après l'adoption de ses conclusions et recommandations.

Il en est ainsi décidé.

CONSTITUTION DU GROUPE DE REDACTION

Le PRESIDENT : Comme convenu lors de nos consultations officielles, le Conseil va maintenant procéder à la nomination des membres du Groupe de rédaction. Je propose que le Groupe soit composé des représentants de la Chine, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Je rappelle aux membres que, conformément à une décision antérieure du Conseil, le Groupe de rédaction sera présidé par le Vice-Président du Conseil, le représentant du Royaume-Uni. Le Groupe tiendra sa première réunion informelle dès cet après-midi, étant entendu que les travaux officiels du Groupe de rédaction commenceront après la fin du débat général.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT : Le Conseil poursuivra l'examen des points 4, 5, 11 et 12 à sa séance de demain matin.

La séance est levée à 12 h 30.